

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERDISSON
SEANCE DU 29 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 045-214502296-20240329-DCM2024_034-BF

Date de convocation
15 mars 2024

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Monique PIOT), Jean-Luc PICARD, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT, Diane DE BELLESCIZE (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Danielle DUMONT (a reçu procuration de Jean-Loup OUDIN), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Pierre GRANDJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monique PIOT (procurator à Dominique DENIS), Christine OUTREVILLE (procurator à Madeleine OLANIER), Sandrine GUILLOCHON, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN (procurator à Danielle DUMONT), Gratiane DES DORIDES (procurator à Diane DE BELLESCIZE)

Monsieur Jean-François LEFEBURE est nommé secrétaire de séance.

2024-034 : Budget annexe Eau et Assainissement / Compte administratif 2023

Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances, présente le compte administratif 2023 du budget annexe Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Madame Madeleine OLANIER, doyenne de l'assemblée, est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Réalisées	163 192.23 €	152 877.13 €
Résultat cumulé :	466 765.68 €	
Restes à réaliser	0.00 €	19 189.08 €

<u>Exploitation</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Réalisées	136 714.89 €	159 950.93 €
Résultat cumulé :	144 875.43 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention (Jean-François LEFEBURE) et 19 voix pour, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Eau et Assainissement.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le :
Publication ou notification le

Le Maire,
Philippe MOREAU





BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 612 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2023). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Priorités du Budget primitif 2023

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujéti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

Le budget primitif 2023 avait été construit en fonction des priorités suivantes :

- La non-augmentation des surtaxes eau et assainissement perçues par la collectivité,
- Une proposition d'affectation du résultat 2022 en intégralité sur la section d'exploitation 2023,
- La prise en compte des restes à réaliser 2022 de la section d'investissement, établis au 31 décembre 2022.

III/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

Section d'Exploitation

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2022	CA 2023	Chapitres budgétaires	CA 2022	CA 2023
011- Charge à caractère général	20 014.75 €	22 960.94 €	70- Vente de produits fabriqués	73 322.68 €	73 287.87 €
65- Autres charges de gestion	1.27 €	1.27 €	74- Subventions d'exploitation	26 708.15 €	2 407.80 €
67- Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	75- Autres produits de gestion courante	6 800.43 €	13 429.67 €
68- Dotations aux provisions	0.00 €	1 20.00 €	77- Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	145 537.58 €	135 789.99 €	042- Opérations d'ordre de transfert	47 589.55 €	47 589.55 €
Total Dépenses	165 553.60 €	159 950.93 €	Total Recettes	154 420.81 €	136 714.89 €
			Résultat de l'exercice	-11 132.79 €	-23 236.04 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	168 111.47 €	144 875.43 €

Recettes d'exploitation

Malgré la stabilité des recettes liées aux surtaxes perçues par la commune à hauteur de 73 287.87 €, les recettes d'exploitation 2023 sont en baisse par rapport à l'exercice précédent (-18 000 euros). En effet, les subventions d'exploitation sont en forte baisse sur l'exercice ; pour rappel, l'exercice 2022 avait vu le versement d'une subvention de l'agence de l'eau pour le traitement des boues Covid réalisé sur l'exercice précédent (21 224 euros). Les autres produits de gestion courante correspondent à la prime pour assainissement collectif (2 407.80 €), à la dotation annuelle pour frais de contrôle versées par le délégataire (6 199.67 €) et aux taxes de raccordement au réseau d'assainissement (7 230 €).

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont en légère baisse en 2023 (- 4000 euros), avec notamment la baisse des opérations d'ordre de transfert (-10 000 euros) pour l'amortissement des opérations d'investissement réalisées. Les dépenses relatives aux charges à caractère général sont stables à hauteur de 22 960.94 €, avec la réalisation de 4 analyses métallographiques sur canalisations (9 697 €) et des travaux sur tampons et regards (4 091.59 €). Les autres dépenses d'exploitation correspondent au paiement du traitement des boues covid réalisé sur l'exercice précédent (7 945.31 €), et à la participation au satèse versée au département du Loiret (814.40 €).

Enfin à la demande du service de gestion comptable de Montargis, une provision pour dépréciation des actifs circulants a été réalisée à hauteur de 1 200 €.

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2022	CA 2023	Chapitres budgétaires	CA 2022	CA 2023
16- Emprunts et dettes assimilées	25 474.90 €	25 474.90 €	13- Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
20- Immobilisations incorporelles	0.00 €	29 344.22 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
21- Immobilisations corporelles	4 912.43 €	23 066.22 €	040- Opérations d'ordre de transfert	145 537.58 €	135 789.99 €
23- Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	041- Opérations patrimoniales	0.00 €	27 402.24 €
040- Opérations d'ordre	47 589.55 €	47 589.55 €			
041- Opérations patrimoniales	0.00 €	27 402.24 €			
Total Dépenses	77 976.88 €	152 877.13 €	Total Recettes	145 537.58 €	163 192.23 €
			Résultat de l'exercice	67 560.70 €	10 315.10 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	456 450.58 €	466 765.68 €

Restes à Réaliser - Section d'investissement**Dépenses**

Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations corporelles	19 189,08 €
Total RàR Dépenses	19 189,08 €
Solde des restes à réaliser 2023	- 19 189,08 €

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement 2023 sont en hausse d'environ 18 000 euros par rapport à l'exercice précédent, et sont constituées par les opérations d'ordre de transfert qui correspondent à l'amortissement des opérations d'investissement réalisées, ainsi que par des opérations patrimoniales.

Dépenses d'Investissement

En dehors des opérations d'ordre de transfert, qui correspondent à l'amortissement des subventions obtenues pour les équipements et du remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement 2023 sont en forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

Sur le chapitre 20 des immobilisations incorporelles, les dépenses correspondent à la réalisation des schémas directeurs en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, ainsi qu'une étude de faisabilité sur une portion de réseau d'assainissement au Baugé.

Sur le chapitre 21 des immobilisations corporelles, ont été réalisés les travaux suivants : l'extension du réseau d'assainissement au Baugé suite à la délivrance d'un permis de construire, la réalisation de l'ITV décennale sur le forage d'eau potable du Baugé, et l'installation d'un préleveur sur le point A5 de la station d'épuration.

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2023	CA 2023	RàR 2023
Dépenses	1 867 531,10 €	1 013 856,33 €	163 479,52 €
Recettes	1 867 531,10 €	1 330 153,16 €	157 071,27 €
Section de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	RàR 2023
Dépenses	2 575 349,30 €	1 989 082,84 €	0,00 €
Recettes	2 575 349,30 €	2 841 907,24 €	0,00 €
Total des Dépenses	4 442 880,40 €	3 002 939,17 €	163 479,52 €
Total des Recettes	4 442 880,40 €	4 172 060,40 €	157 071,27 €
Solde	0,00 €	1 169 121,23 €	-6 408,25 €

V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Excédent de fonctionnement reporté N-1	210 968,21 €	179 244,26 €	168 111,47 €
Recettes réelles de fonctionnement	99 525,18 €	106 831,26 €	89 125,34 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	310 493,39 €	286 075,52 €	257 236,81 €
Dépenses réelles de fonctionnement	45 095,24 €	20 014,75 €	22 960,94 €
Marge brute ou épargne de gestion	265 398,15 €	266 060,77 €	234 275,87 €
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Épargne brute	265 398,15 €	266 060,77 €	234 275,87 €
Capital de la dette DI chapitre 16	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Épargne nette	239 923,25 €	240 585,87 €	208 800,97 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part de couvrir la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
 - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
 - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027
- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Capital restant dû au 01/01/N	332 957,42 €	307 482,52 €	282 007,62 €
Remboursement capital de la dette	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	307 482,52 €	282 007,62 €	256 532,72 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	117,04 €	107,34 €	98,48 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	3,08	2,64	2,88
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,15	1,06	1,10